



**PRÉFÈTE
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orleans, le 27 janvier 2022

Élection du Président de la République des 10 et 24 avril 2022 Envoi des formulaires de présentation d'un candidat

Conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 modifiée relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel, les candidats doivent être présentés par 500 élus, dans les conditions fixées par cette loi.

À cette fin, la préfecture du Loiret a adressé ce jour, 27 janvier 2022, en lettre recommandée avec accusé de réception, aux élus habilités à présenter un candidat à cette élection, un formulaire de présentation accompagné d'une enveloppe libellée au nom et à l'adresse du Conseil Constitutionnel.

Les élus qui souhaitent parrainer un candidat devront faire parvenir leur formulaire complété au Conseil Constitutionnel au plus tard le vendredi 4 mars 2022 à 18 heures. Il s'agit de la date limite de réception du formulaire par le Conseil Constitutionnel et non de sa date limite d'envoi.

**Cabinet du préfet
Service régional de la
communication interministérielle**

Tél. : 02 38 81 40 35
Mél. : pref-communication@loiret.gouv.fr

1/1

181, rue de Bourgogne
45042 ORLÉANS Cedex 1